

[Français]

**M. Gauthier:** Monsieur le président, je crois que je ferais aussi bien de signaler qu'il est sept heures, pour commencer mes observations après.

[Traduction]

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** A l'ordre. J'ignore ce que désire le comité, mais il n'y a pas d'ordre de la Chambre en vue de suspendre la séance à sept heures.

**L'hon. M. Hellyer:** Alors, peut-être pourriez-vous, monsieur le président, quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de siéger de nouveau aujourd'hui; ensuite, un ordre de la Chambre pourrait être établi en vue de reprendre la séance à huit heures, si tout le monde est d'accord.

**M. le président:** Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de siéger de nouveau au cours de la journée?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Chambly-Rouville (M. Pilon):

Que la séance soit suspendue aujourd'hui de sept heures à huit heures du soir.

(La motion est adoptée.)

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT  
ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge)—les transports—la reprise du service sur la voie ferrée de Kettle Valley; le député d'York-Humber (M. Cowan)—l'immigration—la partialité dans l'admission des immigrants en provenance de Pologne; le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis)—les lieux et monuments historiques—la citadelle de Louisbourg—le retour au travail des ouvriers mis à pied.

La Chambre consentirait peut-être, avant de suspendre la séance, à reprendre l'étude au comité de la mesure dont elle était saisie tout à l'heure.

**Des voix:** Entendu.

[M. Knowles.]

## MODIFICATION DE LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

FUSIONNEMENT DE LA MARINE, DE L'ARMÉE  
ET DE L'AVIATION

La Chambre, formée en comité, reprend l'étude du bill n° C-243, modifié, visant à modifier la loi sur la défense nationale, et par voie de conséquence, certaines autres lois.

**M. le président:** La séance est suspendue jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue.)

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[Français]

**M. le président suppléant (M. Rinfret):** Lorsque le comité a suspendu la séance à sept heures, l'article 2 était à l'étude.

**M. Gauthier:** Monsieur le président, avant d'entrer dans le vif des quelques brèves remarques que j'ai l'intention de faire, laissez-moi vous exprimer notre joie de vous voir de retour à la Chambre après votre séjour à l'hôpital. Nous souhaitons ardemment que votre santé s'améliore de plus en plus, afin que vous ayez toujours la patience de nous écouter, comme par le passé.

Nous avons entendu, cet après-midi, des experts en questions militaires, en la personne de l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), en la personne de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), de même qu'un brillant avocat qui a parlé au nom du Nouveau parti démocratique.

Je voudrais, ce soir, me faire le porte-parole des hommes d'affaires, des propriétaires de petites entreprises.

Monsieur le président, au départ, je reconnais que je ne suis pas un technicien dans les questions militaires; c'est pourquoi mes remarques ne seront que générales et constitueront un bref aperçu de notre organisme militaire, vu par un civil.

• (8.10 p.m.)

L'honorable ministre, cet après-midi, nous a présenté son point de vue relativement au renouveau militaire. Il a parlé en militaire qu'il est; il a bien défendu sa position; il a parlé comme un chef d'entreprise l'aurait fait pour défendre les intérêts de son entreprise; comme un chef syndical aurait plaidé la cause de son syndicat. Or, je l'admire—j'ai toujours eu, d'ailleurs, de l'admiration pour le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer)—parce qu'il est un homme de grande volonté, et quand il a pris une décision, je crois bien qu'il l'a mûrie avant de la communiquer à la Chambre.